la cgt ORLÉANS VILLE MÉTROPOLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Syndicat **C G T D'ORLEANS METROPOLE** dénonce les pratiques de l'emploi KLINEX que notre administration use avec délectation et entretient ainsi la précarité à outrance dans le service de la gestion des déchets.

Depuis la fusion Ville d'ORLEANS et ORLEANS METROPOLE, les services des deux structures subissent sans cesse des modifications d'organisation de travail. Pour notre Direction celle des déchets, les transformations sont énormes et impactent sur la surcharge de travail imposée aux salariés mais également sur la qualité du service public que nous rendons chaque jour à la population.
En supprimant 20 postes physique en 2016, la charge de travail s'est considérablement accrue pour le personnel restant .
Donc, suite à la demande des salariés, le syndicat C G T a mis en place une pétition qui a été signée par 98% des personnels de cette direction pour obtenir l'embauche immédiate des contrats en titularisation pour un service public de qualité et pour améliorer les conditions de travail des salariés.
Si vous souhaitez me contacter pour plus amples informations sur ce sujet délicat, je reste à votre disposition pour un éventuel entretien pour répondre à toutes vos questions.

Communiqué de presse fait par Monsieur Serge LOPEZ délégué syndical C G T de ORLEANS METROPOLE. TEL: 06 52 22 56 95

FRANCE BLEU ORLEANS:
FRANCE 3 CENTRE:
LA REPUBLIQUE DU CENTRE:

Serge LOPEZ

Orléans, le 12 octobre 2017

Le 5 OCTOBRE 2017

PETITION POUR DES EMBAUCHES

À la Demande des agents de la Direction des Déchets, le Syndicat C G T d'ORLEANS METROPOLE lance une pétition pour la régularisation par l'embauche des personnes sous contrat dans cette Direction.

En effet en 2016, nos Dirigeants par le biais de la réorganisation de notre service, ont supprimé 20 emplois de contractuels à temps complet et permanent.

Depuis un certain temps déjà, la Direction recrute des personnes en C D D, elle les garde pendant un certain nombre de mois, puis elle ne renouvelle pas les contrats ; mais après la fin de contrat, elle reprend les mêmes personnes en intérim. C'est la pratique courante de notre Administration qui entretient la précarité de l'emploi dans ce service alors que les besoins en emploi sont réels.

Cette situation de précarité est un véritable problème pour les agents concernés comme pour l'ensemble du service.

De plus, lorsque des agents se mettent en grève, quelque soit la raison, notre Directeur vient dans nos locaux pour mettre la pression aux agents pour tenter de les dissuader. Nous rappelons ici que le droit de grève est constitutionnel et qu'y faire obstacle est illégal et répréhensible.

Ce n'est pas par plaisir qu'un agent se met en grève et perd de l'argent sur son salaire, mais bien pour résister aux atteintes et dégradations de ces conditions de travail, crées par la stratégie managériale de nos Directions.

L'ensemble des agents sollicite l'embauche immédiate des personnes sous contrat pour assurer un service public de qualité pour les usagers qui payent déjà bien cher la taxe d'ordures ménagères. Donnons nous les moyens humains pour assurer notre travail dans de bonnes conditions et pour un service public de qualité.

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE
LOPEZ	Serge	BASE NORD	